



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 28 janvier 2021

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au Règlement de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une question parlementaire à **Madame la Ministre de la Santé** au sujet des **candidats à la vaccination Covid-19 qui n'ont pas donné suite à leur invitation.**

Selon les informations disponibles, seulement 48% des personnes invitées à prendre rendez-vous pour se faire vacciner contre le COVID-19 auraient honoré cette invitation.

Dans son avis du 21 janvier 2021 relatif à la priorisation des personnes à vacciner contre le COVID-19, la Commission Nationale d'Ethique note, dans son exposé relatif aux listes d'attente et aux personnes qui n'auraient pas honoré leur première invitation : « D'après la C.N.E., il n'y a pas lieu d'imposer une période d'attente lorsqu'aucun rendez-vous n'avait été pris. Il est primordial que, dès lors qu'une personne est encline à se faire vacciner, elle puisse le faire à un moment aussi rapproché que possible de son invitation initiale. Les raisons de son inclusion initiale dans une phase donnée n'auront, en effet, probablement pas changé entre-temps, et les objectifs cités plus haut non plus. »

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

1. **Quelles sont les causes, selon l'analyse du Ministère de la Santé, de ce taux de non-réponse élevé ? Est-ce qu'une analyse profonde pour trouver les raisons de ce taux de non-réponse élevé est prévue, en vue d'adapter la procédure d'invitation et de prise de rendez-vous ?**
2. **Madame la Ministre compte-t-elle suivre la recommandation de la Commission Nationale d'Ethique et faire parvenir une deuxième invitation aux personnes n'ayant pas répondu à la première ?**
3. **Dans l'affirmative, endéans quels délais les candidats peuvent-ils s'attendre à une nouvelle invitation ?**
4. **Selon certains témoignages qui me sont parvenus, des candidats n'auraient pas reconnu l'invitation pour ce qu'elle est, en cause de son apparence très formelle et très semblable à celle des invitations au LST. Madame la Ministre n'estime-t-elle pas qu'une présentation visuelle de la lettre d'invitation plus « accrocheuse » complétée par un envoi recommandé réduiraient le risque que l'invitation n'est pas perçue pour ce qu'elle représente ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marc HANSEN
Député